

# LE POLITIQUE

MUNICIPAL, PROVINCIAL ET NATIONAL.

## FRANCE.

Paris, le 8 janvier. — Le *Moniteur* de ce jour contient ce qui suit :

« Le roi ayant accepté la démission de M. le prince de Talleyrand, a nommé M. le lieutenant-général comte de Sébastiani son ambassadeur près M. le roi du royaume uni de la Grande-Bretagne d'Irlande. »

*Extrait de M. le prince de Talleyrand à M. le ministre des affaires étrangères.*

Monsieur le ministre. Lorsque la confiance du roi m'appela à quatre ans, à l'ambassade de Londres, la difficulté de la mission me fit obéir. Je crois l'avoir accomplie avec honneur pour la France et pour le roi, deux intérêts toujours présents à mon esprit, étroitement confondus dans ma conscience. Dans ces quatre années la paix générale maintenue a été le fruit de toutes nos relations de simplicité ; notre politique, telle qu'elle était, s'est mêlée à celle des autres nations, et a été acceptée, appréciée, honorée par les honnêtes hommes de tous les pays. La coopération que nous avons obtenue de l'Angleterre, n'a rien coûté ni à notre indépendance ni à nos susceptibilités nationales, et tel a été notre objet pour le droit de chacun, telle a été la franchise de nos procédés que, loin d'inspirer de la méfiance, c'est la garantie que l'on réclame aujourd'hui contre cet esprit de propagandisme qui inquiète la vieille Europe. C'est assurément à la haute sagesse du roi, à sa grande habileté qu'il faut attribuer des résultats aussi satisfaisants. Je ne réclame rien moi-même d'autre mérite que celui d'avoir deviné avant la pensée profonde du roi, et de l'avoir annoncée à ceux qui se sont convaincus depuis de la vérité de mes paroles. Mais aujourd'hui que l'Europe connaît et admire le résultat par cela même, les principales difficultés sont surmontées, aujourd'hui que l'Angleterre a peut-être un besoin plus au notre de notre alliance mutuelle, et que la route que je parais vouloir suivre doit lui faire préférer un esprit plus libéral, moins ancien que le mien ; aujourd'hui, je supplie respectueusement S. M. d'accepter ma démission, et je vous prie, M. le ministre, de la lui présenter. Un grand âge, les infirmités qui en sont la suite naturelle, le repos qu'il conseille, les pensées qu'il suggère, rendent cette démarche bien simple, ne la justifient que trop, et en font même un devoir. Je me confie à l'équitable bonté du roi pour en juger ainsi.

Agitez, M. le ministre, l'assurance de ma très-haute considération.  
Le prince de TALLEYRAND

Le texte du message du président des États-Unis est arrivé à Paris. Après avoir fait l'historique des démarches entreprises pour obtenir l'indemnité, le général Jackson termine le passage relatif à la menace de faire saisir les propriétés anglaises, pour garantie du vote de la chambre des députés en faveur de cette indemnité, laquelle s'élève, comme on sait, à 25 millions, déjà refusés à la session dernière.

La réponse du congrès ne se fera pas long-temps attendre et forcera le gouvernement de Louis-Philippe à prendre un parti ou à consulter de nouveau la chambre.

Une scission vient d'éclater dans le parti légitimiste en France. Voici ce que dit à ce sujet le *constitutionnel* :

« La discorde est au camp légitimiste : un nouveau journal la *France*, se pose, à la barbe de la *quotidienne* et de la *Gazette*, comme le seul et véritable défenseur des intérêts monarchiques européens. Cette feuille ne reconnaît de droits que ceux de Charles X, de monarchie possible que la monarchie absolue. Il y a loin de là aux homélies monarchiques de la *quotidienne* au suffrage de la *Gazette*. »

« La guerre a déjà dépassé les procédés aigre-doux et les piqués d'épingles. Si les deux feuilles ne tiennent le haut-bout dans le parti s'obstinent un dédaigneux silence, la nouvelle venue, qui a pas fait entrer l'incognito dans ses calculs, les arrache en tous sens pour obtenir l'honneur d'une plénière. Elle accuse énergiquement leur légiti-

mité mitigée et leurs prétentions de réforme parlementaire, elle s'indigne surtout contre l'égoïsme opiniâtre qui leur fait tenir sous le boisseau les vérités qu'elle se croit appelée à dispenser aux vrais royalistes.

« En attendant que les journaux ainsi attaqués s'expliquent, voici venir les notabilités du parti, MM. de Fitz James et Kergolay, qui donnent leur désapprobation formelle au réchauffé des vieilleries absolutistes, que sert la nouvelle feuille aux rigoristes du droit divin. Ces messieurs se trouvent dépassés de beaucoup ; ils ne voudraient revenir qu'à 1830, ou les ramène à reculer jusqu'en 1788.

— La *quotidienne* a été saisie à l'occasion d'un article intitulé : *Le Roi boit !* L'article a été publié le 5, et la saisie n'ayant eu lieu que le 6, le numéro du journal a été expédié dans les départements.

## NOUVELLES DE MADRID, DU 1<sup>er</sup> JANVIER.

Le changement de ministère n'aura pas lieu, quoiqu'il en ait été sérieusement question. On a senti que ce n'était pas en présence des embarras suscités par le carlisme dans les provinces du nord qu'on devait se désunir.

Dans la séance du 31 décembre, le ministère a présenté aux cortès le projet de loi impatiemment attendu du règlement (*arreglo*) ou de la liquidation générale de la dette intérieure de l'état.

Les dispositions de cette loi, qui ont pour but la réparation d'une foule d'injustices, tendront nécessairement à consolider le crédit national. L'exposé des motifs, rédigé avec une rare habileté, ne doit être imprimé que dans quelques jours. La lecture de ce document important a duré près de deux heures et a été écoutée avec une religieuse attention.

## BELGIQUE.

LIEGE, LE 10 JANVIER.

### LES DIX POUR CENT.

Tous les journaux s'occupent des 10 p. % que nous ont valu les hollandais armés, que M. Evain a trouvés dans sa correspondance officielle. Ne nous suffira-t-il pas d'avoir essayé les lourdes plaisanteries de nos voisins du Zuyderzée ; d'avoir éprouvé la mystification d'un *qui vive !* et d'avoir vu le commerce agité d'inquiétudes fâcheuses ? Verions-nous réaliser encore une surcharge d'impôts, parce que M. Evain s'est laissé persiffler par ses correspondans ?

M. d'Huart a demandé le crédit supplémentaire, sous la réserve, ce sont ses mots, que l'horizon politique ne continuerait pas à rester aussi obscur. Or, si M. d'Huart l'observe de tems en tems, il y a vu beaucoup de nuages se retirer depuis lors. Nous avons trop fait nous-mêmes de cette météorologie pour y revenir ; mais pour nous borner aux événemens de la semaine, les réponses de Louis-Philippe et de Léopold contiennent des arguments péremptoires contre la perception de cette contribution de guerre, et les débuts des élections anglaises nous prédisent d'autre part la dissolution forcée du ministère Peel : si cette dissolution a lieu, quel prétexte restera-t-il à la dissipation des sueurs du peuple, comme nous l'ont dit tant de fois les madrigalistes des basses classes qui aujourd'hui votent parallèlement l'augmentation des acises et le dégrèvement de l'impôt foncier ?

Si, comme nous le croyons, le ministère ne tient pas à donner pour sept millions d'étranges en faveurs étrangères ; si ne dévie pas de la maxime que les impôts doivent être motivés, l'in-

vasion hollandaise étant maintenant terminée, nous espérons bien que les contribuables en seront quittes pour la menace, et que nos députés, de leur côté, penseront que quelques heures de leur éloquence, paraîtraient à leurs commettans aussi bien employées à revenir sur cette discussion, qu'à décider s'ils recevront le salut militaire en promettant leur plaque devant une guérite. D'ailleurs, l'administration pourrait accomplir cet acte de justice sans perdre sa popularité de parti, puisqu'il en serait résulté, pour la propriété foncière, ce petit tour de passe-passe, d'avoir obtenu un dégrèvement permanent par un report similaire sur un impôt qui n'aurait pas eu d'exécution.

On écrit de La Haye, 7 janvier :

« Hier matin S. A. R. le prince d'Orange, accompagné de son fils puiné, est parti pour le quartier-général de l'armée. On n'apprend encore rien de nouveau au sujet d'un voyage que le prince ferait à Londres. Mais hier au soir est parti pour cette capitale S. Exc. le baron Van Zuylen, précédemment ministre extraordinaire de la cour des Pays Bas près le cabinet Britannique et qui tint ; à l'époque de l'embargo un langage si digne à lord Grey. S. Exc. est accompagnée de M. Leclercq, secrétaire du département des affaires étrangères. Cette ambassade imprévue et extraordinaire paraît se rapporter aux bruits qui circulent depuis quelques jours concernant la possibilité d'une reprise des conférences de Londres. Ces bruits acquièrent d'autant plus de vraisemblance qu'il paraît certain, d'après les journaux allemands, que le prince Esterhazy, qui comme représentant de l'Autriche a pris part aux dites conférences, est sur le point de retourner à Londres. »

— On lit dans le *Standaard van Vlaenderen*, que les miliciens qui se trouvent dans leurs foyers avec des congés jusqu'au 1<sup>er</sup> février, pourront y rester jusqu'au 1<sup>er</sup> avril prochain.

On lit dans un journal de Bruxelles :

« Sur les élections faites dans les provinces et connues à Londres, avant-hier, 36 étaient réformistes et 7 ministérielles. »

L'*Emancipation* parlait hier, d'après un journal du soir, de mutations prochaines dans le personnel de l'armée. Cette annonce a été accueillie fort légèrement par l'*Emancipation*, et nous croyons pouvoir dire qu'elle est sans fondement. (Ind.)

La chambre des représentans, convoquée pour avant-hier, ne s'est pas trouvée en nombre pour reprendre ses travaux. A une heure et quart, 21 membres seulement avaient répondu à l'appel nominal. La séance a été remise à aujourd'hui, à une heure.

— La questure de la chambre des représentans a commandé à M. Madou un grand dessin à la sépia, représentant la séance du congrès national où fut votée la déchéance des Nassau. Cette composition est destinée à être offerte à la chambre des communes d'Angleterre, pour reconnaître l'attention qu'elle a eue de faire présent à notre chambre des représentans de la collection de ses *records* (procès-verbaux.)

— Le *Journal de Luxembourg* annonce que M. l'avocat Fendius, qui fut membre du congrès national, vient d'obtenir du roi Guillaume rémission de tous ses péchés révolutionnaires, et l'autorisation d'exercer comme autrefois sa profession d'avocat devant les tribunaux, moyennant la prestation d'un nouveau serment. La feuille luxembour-

geoise exalte à ce propos la clémence du roi Guillaume, et pleure de tendresse, au repentir sincère de M. l'avocat Fendius.

— Nous avons reproduit hier l'article d'un journal de Bruxelles qui annonçait que M. Sébastiani ne remplacerait point le prince de Talleyrand à Londres. Cette nouvelle est contredite aujourd'hui par le *Moniteur* français qui porte la nomination de M. Sébastiani. (V. Paris.)

— On lit ce qui suit dans un journal de cette ville :

« Un événement affreux est arrivé la nuit dernière dans la rue du Pont, chez M. Degard, à l'estaminet de la Boule d'or. Un jeune homme de 13 ans, nommé François-Joseph Surlemont, de Tiff, qui logeait dans sa maison, est mort asphyxié dans son lit par la fumée d'une poutre de sa chambre qui avait pris feu.

Voici les détails exacts de ce malheureux accident :

« L'infortuné Surlemont était allé coucher à 10 heures du soir et à 10 heures 1/2 l'épouse de M. Degard qui, suivant son usage, était montée reprendre sa chandelle, n'avait senti aucune odeur de fumée dans sa chambre située au 3<sup>e</sup> étage. Il paraît que le feu s'est communiqué à une poutre par le tuyau d'un poêle de la maison voisine.

« A 7 heures, ce matin, lorsque Mme. Degard est montée pour éveiller le jeune Surlemont et l'envoyer à l'école, elle trouva la chambre remplie de fumée et ce malheureux enfant entièrement inanimé; elle le prit dans ses bras et le descendit chez elle. Le docteur Malherbe fut appelé tout de suite et lui prodigua des soins inutiles, il n'était plus ! »

— M. de Potter, par une lettre adressée au ministre de l'intérieur, annonce qu'il refuse la croix de fer.

— Il résulte entr'autres choses du rapport fait par M. Lies, sur le budget du ministère de la justice, qu'il y a en ce moment, un procès entre Libry-Bagnano et notre gouvernement, au sujet de l'imprimerie normale.

— Les habitans de Givet sollicitent l'autorisation d'ériger un monument en l'honneur de Méhul, leur compatriote.

— On lit dans un journal français :

« Il serait bien à souhaiter que la théorie de l'intérêt de l'argent et de la reproduction des richesses, fût plus répandue et surtout mieux appréciée. On ne verrait plus des paysans thésaurisant de vieux écus depuis 40 à 50 ans et causant ainsi, par leur avarice ou leur défiance, des pertes énormes au pays. Chacun se rappelle ce bon vieux Vendéen qui est venu dernièrement apporter au receveur particulier de sa sous-préfecture, pour la somme de 60,000 francs d'écus de trois et de six livres.

— Voici un fait plus curieux. A la mort du comte de Derby, grand-père de M. Stanley, mort qui a eu lieu dernièrement, et depuis laquelle la courtoisie donne à M. Stanley le titre de lord, on trouva dans le secrétaire du vieux comte, un sac de 7,000 guinées en or, c'est-à-dire, plus de 180,000 francs. Ce sac devait être là, depuis près de 28 ans, époque de la démonétisation des guinées. Si l'on considère qu'une somme placée à intérêts composés est doublée au bout de 14 ans, on peut voir que la famille du noble comte a été, par cette manie de thésauriser, privée de cinq cent quarante mille francs. Au surplus, ce n'était pas chez le comte de Derby de l'avarice, c'était seulement de l'insouciance et de l'oubli. Quelque temps avant sa mort, il a trouvé dans un tiroir deux billets de banque de 25,000 fr. chacun, dont il n'avait conservé aucun souvenir.

— On évalue à 7,875,000 fl. (environ seize millions de fr.) la somme que le gouvernement est en droit d'exiger immédiatement de la banque, en vertu du séquestre décrété par le congrès national sur les biens de la famille déchue.

A la reprise de la session plusieurs représentans se proposent de réclamer des mesures immédiates pour forcer la banque à se dessaisir d'un dépôt qu'elle a conservé jusqu'ici par tolérance. (Belge.)

— Les deux fils de la comtesse Tyszkiewicz, aliée des Poniatowski, âgés, l'un de 14 ans, l'autre de 12 ans, ont été conduits de force au lycée de Klow et d'avance inscrits comme soldats sur les rôles de l'armée russe. La mère et ses autres enfans plus jeunes se sont vus depuis lors forcés de quitter l'Autriche.

— Un jeune médecin bavarois, à la suite d'un vomissement de sang, mourut; ses confrères le pensèrent au moins, et il fut mis en bière. D'après les lois de la Bavière, quarante-huit heures révolues depuis le décès avant que la sépulture puisse avoir lieu, le corps resta exposé dans sa chambre. Vers le milieu du deuxième jour, la sœur du défunt, pour corriger la mauvaise odeur, asperge le cadavre d'une liqueur aromatique; aussitôt le corps fait quelques mouvemens, et la bière craque. Le docteur Schmittmuller, ami du prétendu mort, est appelé, et après lui avoir prodigué tous les secours de l'art, il a le bonheur de le rendre à la vie. Ce jeune médecin vit encore.

— L'état de la noblesse de Suède a adopté l'avis du comité législatif qui substitue à la peine de mort pour outrages envers le roi et la famille royale, l'emprisonnement de 2 à 10 ans.

— On lit ce qui suit dans un journal de Paris :

« Lorsque les légitimistes parisiens parlèrent en grand nombre pour complimenter Henri V sur sa majorité, ils trouvèrent à la porte du château de Prague des sentinelles revêtues de l'uniforme de l'ex-garde royale qui répondirent aux pélégrins carlistes : Nous ne connaissons pas Henri V. Il n'y a ici que Charles X, roi de France, S. A. R. le duc d'Angoulême et S. A. R. le duc de Bordeaux. Ce fait n'a été qu'incomplètement connu à Paris; il n'en est pas moins certain.

« Le vieux roi dit à qui veut l'entendre que son abdication est nulle, 1<sup>o</sup> parce qu'elle lui a été arrachée par la violence; 2<sup>o</sup> parce que les conditions n'en ont pas été remplies par Louis-Philippe. Il se regarde toujours comme seul et légitime roi de France.

« Un journal est chargé à Paris de présenter la cause de la restauration, sous ce nouvel aspect; c'est l'ex-Bridoisson, aujourd'hui la France. »

Nous apprenons avec un véritable plaisir que M. Alexandre s'est décidé à donner encore lundi prochain une représentation. Il paraît, croyons-nous, dans le *Diable Boiteux*, l'une des pièces les plus amusantes de son répertoire. Nous engageons fort les amis de la gaieté à aller voir encore cet artiste, si plein de naturel et d'originalité; ce ventriloque si extraordinaire, ce mime, sans rival dans le genre qu'il a adopté; réunion de qualités qui valut à M. Alexandre les suffrages les plus flatteurs de Walter-Scott lui-même. C'est ce que nous lisons dans la *Revue de Paris*.

#### ASSOCIATION MUSICALE DE L'ORCHESTRE DE LIÈGE,

##### DEUXIÈME CONCERT.

Ce concert n'a pas été moins brillant que le premier, ni moins satisfaisant sous le rapport de l'exécution. Il y aurait donc beaucoup d'éloges à donner; mais le temps et l'espace ne nous le permettent pas, et nous nous bornerons à dire quelques mots sur les parties saillantes de la soirée. M. Wanson fils, nous paraît avoir saisi le caractère des poésies de Mme. Desbordes-Valmore. La musique qu'il a adaptée à la pièce intitulée *le Songe*, rend assez bien la douceur et le charme mélancolique de ces soupirs d'une âme aimante et tendre. M. Wanson a bien traité la partie de l'orchestre, ce qui dénote dans ce jeune compositeur un véritable talent. M. Donville a chanté ce morceau avec beaucoup d'art et de goût.

*Le rêve* et le *délire*, fragmens d'une symphonie fantastique de M. Et. Soubre est une composition extrêmement remarquable. *Le rêve* nous a semblé le meilleur morceau de cette trilogie, car la partition en renferme trois bien distincts. Le premier a déjà été exécuté l'année dernière, à la société d'Emulation, et nous avons eu l'occasion de l'apprécier. C'est le second et le troisième que nous avons entendus hier. Dans le *rêve*, le chant, d'abord accompagné avec simplicité, développé ensuite et renforcé par un rythme plus serré, plus marqué, plus complet, est d'un effet excellent. Le *délire* contient aussi de fort beaux passages; mais toutefois, il nous a paru moins clair, et l'on a pu y remarquer quelques réminiscences des effets wébériens. Du reste, une faible exécution a nuï à cette dernière partie de l'ouvrage, qui est comme on sait, le début du jeune compositeur dans la carrière. Courage donc M. Soubre, car vous nous promettez un bel avenir.

M. Wanson, le père, est encore un de ces artistes dont Liège a droit de s'enorgueillir, et il s'est placé hier à la hauteur de sa réputation. Cet habile violoniste a exécuté, avec le fini parfait et la pureté qui caractérisent son ta-

lent, un air varié de Bériot. Il est inutile de dire que M. Wanson a été couvert d'applaudissemens.

Malgré tout notre désir de rendre justice aux talens de tous les exécutans, et entre autre à M. Redlich, et ses élèves, et enfin à M. Lhoest, nous sommes forcés de nous arrêter ici. Nous dirons encore toutefois que l'orchestre, comme d'habitude, a généralement mérité les plus grands éloges surtout par la manière très remarquable dont il a exécuté la magnifique introduction de *Guillaume Tell*, et la savante ouverture d'*Anacréon*. Trois des principaux artistes de notre théâtre étaient aussi venus à l'aide des artistes de l'orchestre. L'empressement avec lequel Mme Prevost, MM. Tesseire et Gellas accordent leurs services dans toutes les occasions, où ils sont demandés est fort digne d'éloges, et doit ajouter encore à la bienveillance, à l'estime que leur ont déjà valu leurs talens.

#### COMMISSION D'EXAMEN.

M. Louis Knepper, de Luxembourg, subira l'examen en philosophie, etc., le 12 courant, à 5 heures.

#### TAXE DU PAIN A LIÈGE du 10 janvier.

Pain de seigle, 49 centimes.  
Pain moitié seigle et moitié froment, 30 cent.  
Pain dit de ménage, 43 centimes.

#### VILLE DE LIÈGE. — Garde Civique.

Conformément à l'article 26 du décret du 22 juin 1831 les bourgeois et échevins portent à la connaissance des intéressés, que la liste des gardes ayant droit à l'exemption du service actif en 1835, pour causes morales et auxquelles les certificats nécessaires seront délivrés, est déposée au bureau militaire à l'hôtel de ville, et que chacun d'eux peut en avoir communication tous les jours; les dimanches exceptés, jusqu'à l'ouverture de la session prochaine du conseil cantonal, depuis 8 heures du matin jusqu'à midi.  
Liège, le 7 janvier 1835.

Le président du collège, Louis JAMME.

Par le collège: le secrétaire DEMANY.

#### ETAT-CIVIL DE LIÈGE, Du 9 JANVIER.

Naissances: 2 garçons 1 fille.

Mariages 14; savoir: Entre Eugène Jacques Joseph Bodson, barbier, faubourg St. Léonard, et Marie Marguerite Michaux, journalière, même faubourg. — Joseph Adams, garçon boulanger, à Juprelle, et Marie Barbe Fabry, couturière, Fond de l'Empereur. — Hubert Crussière, bottonnier, à Malencourt (France), et Jeanne Rovenne, bottiquière, en Bèche. — Jean Joseph Krott, cocher, à Ford (Frusse), et Marie Jeanne Fauconnier, rue Chaffour. — Paschal Sauvenay, forgeron, faubourg St. Laurent, et Marie Joseph Gavage, faubourg St. Léonard. — Toussaint Lejeune, cordonnier, à Finalmont, et Marie Joseph Gérard, couturière, faubourg Vivegnis. — Antoine François Bassompierre, commis-négociant à Maestricht, et Marie Thérèse Soxhet, fond St. Servais. — André Henri Hermia, chapelier, faubourg Vivegnis, et Jeanne Germain, faubourg St. Léonard. — Paul Auguste Mockel, premier lieutenant de génie, place St. Denis, et Marie Thérèse Françoise Mockel, à Maestricht. — André Joseph Leclercq, cocher, rue Vinave d'Ile, et Elisabeth Mystère, cuisinière, même rue. — Nicolas Joseph Davignon, journalier, à Clermont, et Anne Marie Lairese, journalière, sur Arvoi. — Jean Baptiste Frighem, journalier, à Tournay, et Marie Françoise Dubuisson, faubourg d'Amerceur, veuve de Jean Louis Simon. — Servais Kasir, tourneur, à Noville, et Dieudonnée Prevost, cuisinière, au quai de la Sauvenière. — Antoine Louis Westhausen, musicien au quatrième régiment en garnison en cette ville, et Marie Louise Félicité Lecluse, sans profession, à Paris.

Décès: 6 garçons, 5 hommes, savoir: Thomas Joseph Lejeune, âgé de 81 ans, juge honoraire au tribunal civil, Royale, épouse d'Anne Philippine Douterpont. — Jean Mathieu Bolzaie, âgé de 78 ans, menuisier, faubourg St. Léonard, époux de Marie Thérèse Chaumont. — Jean Toussaint Broka, âgé de 62 ans, forgeron, faubourg Vivegnis, veuf de Marie Marguerite Sougez. — Joseph Linze, âgé de 40 ans, journalier, faubourg Vivegnis. — Maximilien Henri Joseph Hennay, âgé de 37 ans, rentier, sur le Chaffour, célibataire.

#### THÉÂTRE ROYAL DE LIÈGE.

Dimanche, 11 janvier 1835, 5<sup>e</sup> représentation du 5<sup>e</sup> mois d'abonnement, *Fernand Cortès* ou la *Conquête du Mexique*, paroles de MM. de Jouy et E. menard, musique de M. Spontini, précédé par la deuxième d'*Antony*, drame en 3 actes de M. Alexandre Dumas.

#### ANNONCES ET AVIS DIVERS

Dimanche prochain, on JETTERA des ROUES de DINDON à Ma Campagne, faubourg Ste.-Wallburge.

UN JEUNE HOMME, sachant le français, l'allemand et connaissant la tenue des livres. DESIRE se PLACER dans une MAISON DE COMMERCE. S'adresser pour renseignemens ultérieurs, par lettres affranchies, M<sup>r</sup> D. M., au bureau de cette feuille.



## VENTE DE LIVRES.

LUNDI 12 JANVIER 1835, et jours suivant s'il y a lieu, à 2 heures de relevée, il sera procédé en l'étude et par le ministère de M<sup>e</sup> RENOU, notaire à Liège, à la VENTE aux enchères d'une belle collection de LIVRES RARES, d'histoire, science; jurisprudence, etc.; plusieurs beaux ouvrages de numismatique, des manuscrits et ouvrages sur l'histoire de Liège.

A partir du 1<sup>er</sup> JANVIER prochain, le catalogue se distribuera chez M<sup>e</sup> RENOU, notaire, rue d'Amay, n<sup>o</sup> 65 et chez M. ANTOINE, marchand de meubles, rue Gardrie.

## MAISON ET RENTES A VENDRE.

Le MARDI 13 janvier 1836, à 2 heures de relevée, le notaire PAQUE procédera à la VENTE aux enchères publiques, en son étude, rue Souverain Pont:

D'UNE MAISON avec jardin, sise à Liège, sur les Wallès, n<sup>o</sup> 640, et des RENTES annuelles et perpétuelles suivantes:

1<sup>o</sup> Une de 4 frs. 80 c., due par Agnès Bertrand, de Houtain-St. Siméon;

2<sup>o</sup> Une de 7 frs. 65 c., due par la V<sup>e</sup> Lambert Léonard, du Thier à Liège;

3<sup>o</sup> Une de 8 frs. 50 c., due par Léonard Molinvaux, armurier, à Liège;

4<sup>o</sup> Une de 15 frs. 80 c., due par M. l'avoué Robert.

5<sup>o</sup> Une de 27 frs. 35 c., due par le S<sup>r</sup> Gilles et le sieur Jean J. Detige, de Ste. Walburge;

6<sup>o</sup> Une de 30 frs. 39 c., due par Henri Hamade, demeurant Liège, rue Féronstrée;

8<sup>o</sup> Et une de 15 frs. 80 c., due par Gilles Meuron, de Jemeppe.

On peut voir les titres en l'étude dudit notaire. 426

## VENTE D'UNE BELLE MAISON DE COMMERCE.

Le MERCREDI 14 JANVIER courant, à dix heures, M<sup>e</sup> DUSART, notaire à Liège, VENDRA définitivement, sans réserve d'infirmité, en son étude, rue Féronstrée, une BONNE MAISON DE COMMERCE favorablement située, rue CHAUSSEE DES PRES, n<sup>o</sup> 350, ayant une grande boutique, onze places à feu, vastes greniers et caves, quartier de derrière avec issue rue St. Pholien, cour, etc.

La mise à prix est réduite à 24,000 francs.

S'adresser audit notaire DUSART. 491

## VENTE DE MEUBLES, POUR CAUSE DE DÉCÈS.

JEUDI, 15 JANVIER 1835, à 10 heures du matin, il sera procédé, par le ministère du notaire LAMBINON, en la maison mortuaire de M<sup>me</sup> veuve Jean SALVIANNE, sise au Tombay, commune de Grivegnée, à la VENTE aux enchères des OBJETS MOBILIERS délaissés par cette dernière, consistant en garde-robes, commodes, horloge avec sa caisse, tables, chaises, lits, bois de lit, linges, ustensiles de culture et de cuisine, poêle, crible, diable-volant, et autres objets trop long à détailler.

ARGENT COMPTANT. 543

## VENTE DE PARCELLES DE TERRAIN A MILMORTE.

LUNDI, 26 janvier 1835, à 10 heures du matin, le notaire LAMBINON exposera en VENTE aux enchères publiques, en son étude, près de l'hôtel de ville à Liège, les IMMEUBLES suivants:

1<sup>o</sup> 2 verges grandes 8 petites de prairie, située à la ruelle Synkin, tenant à Jean François Germeau, André Deprez et Louis C. Illette.

2<sup>o</sup> 15 verges petites de jardin, situé en lieu dit Bovenal, aboutissant à Simon Close et autres.

3<sup>o</sup> 4 verges grandes de terre, sise à la ruelle Lambotte, tenant à MM. Colin, Thonnart et autres.

4<sup>o</sup> Et 6 verges grandes 14 petites de terre, située au Trou Hovrée, tenant à Joseph Barbe, Pierre Watrin et aux enfants Namotte.

Toutes lesquelles pièces sont situées à Milmorte et sont exploitées par André Germeau.

S'adresser au notaire LAMBINON, pour connaître les conditions de la vente. 544

Le MARDI 20 JANVIER 1835, deux heures de relevée, le notaire PAQUE, exposera en VENTE publique, en son étude rue Souverain Pont.

UN CENTIÈME DANS les BEAUX CHARBONNAGES de la Société de Bonnesfin, autour de Liège.

Ces établissements formés sur des concessions de mine d'une grande étendue, comprenant quatre sièges d'exploitation, savoir: bouillères de St. Marguerite, nouvelle Bonne fin, la Plomterie, remise en pleine activité, etc. Ils sont desservis par cinq très-fortes machines d'épuisement et quatre autres machines pour l'extraction de la houille, qui sont toutes au nouveau système et le mobilier général est dans le meilleur état.

S'adresser audit notaire. 469

Un APPRENTI sachant lire le manuscrit, peut se présenter au bureau de cette feuille

## A VENDRE AUX ENCHÈRES PUBLIQUES,

Le LUNDI 23 FÉVRIER 1835, à deux heures de relevée, devant le bureau de paix des quartiers du Sud et de l'Ouest, à Liège, rue St. Jean en Ile, par le ministère de M<sup>e</sup> DE BEFVF, notaire, à ce délégué par jugement du tribunal de première instance en date du 4 août dernier, les IMMEUBLES indivis entre les héritiers représentant Théodore Gaspar LIXON et Marie Jeanne Marguerite Defraigne, en 5 lots, comme suit:

1<sup>o</sup> La ferme dite la Grande Cour de Chénée, consistant dans une bonne maison, écuries, étables, remises et dépendances avec vingt deux bonniers métriques, septante cinq perches, septante trois aunes carrées, très fertiles, en jardins, vergers, prés, terres, broussailles et pâtures, dépendant de la commune de Chénée, près de l'église;

2<sup>o</sup> Une pièce de terre arable sur le Thier, commune de Grivegnée, de l'étendue de cent seize perches trente cinq aunes carrées, tenant à Lambert Degueudre, André Charles et au chemin;

3<sup>o</sup> Une maison, cour et dépendances, vis à vis de l'église de Grivegnée, sur une superficie de quatre perches, soixante dix aunes, avec un jardin légumier de neuf perches soixante cinq aunes, un verger de quarante cinq perches et un cotillage de vingt trois perches, vingt aunes, en lieu dit sur le Fourneau, commune de Grivegnée.

4<sup>o</sup> Une pièce de terre en houblonnière, en lieu dit Gondry, commune de Grivegnée, mesurant trente quatre perches quatre vingt aunes carrées, tenant aux sieurs Lejeune et Donnay devant les Venues;

5<sup>o</sup> Et finalement, deux bonniers soixante trois perches et quinze aunes de jardin, prés, terres et bois, dans la commune de St. Martin-Fouron, canton d'Aubel, en lieux dits Veurs, Veursdeel, Veursbosch, Blankenberg, Peperkenberg et Wattelberg, à exposer en trois parties et ensemble.

Le tout bien productif, sous les clauses et conditions contenues au cahier des charges, déposé en l'étude du dit notaire, rue Sœurs de Hasque, n<sup>o</sup> 281, à Liège, dont le double sera remis dans le délai au dit bureau de paix. 547

## AVIS POUR SURENCHERIR SUR

UNE SUPERBE PROPRIÉTÉ PATRIMONIALE. ELLE CONSISTE DANS LE CHATEAU DE FORÊT, AVEC DEUX FERMES Y ATTENANT, A PROXIMITÉ DE CHAUDFONTAINE, ARRONDISSEMENT ET PROVINCE DE LIEGE.

Ces BIENS, dans une position charmante, d'où l'on jouit de la vue la plus belle et la plus étendue, sont situés, d'une manière très agréable et très avantageuse, à 2 1/2 lieues environ de la ville de Liège, et à peu de distance de la route royale de la Vesdre qui conduit à Spa, Verriers et Aix-la-Chapelle.

### Premier lot.

LE CHATEAU DE FORÊT, composé de salons, appartements de maître et autres, ensemble 18 pièces à feu; souterrains et écuries voûtés, puits, citernes et pompes, cour, jardins d'agrément et légumiers, entourés de murs, avec cinq gilles en fer et garnis d'espaliers; bosquets, pelouse, vergers, prés et terres, bois taillis et de futaie, etc.: le tout de la contenance de 26 bonniers 39 perches 75 aunes.

### Deuxième lot.

UN CORPS DE FERME dit: LA FERME DU CHATEAU DE FORÊT, avec bâtiments d'habitation et autres servant à l'exploitation; granges et hangars, écuries et étables voûtées, cour, fontaine, puits et pompe, jardins légumiers, vergers, prairies et terres labourables.

Le tout de la contenance de 45 BONNIERS 41 perches 4 aunes.

### Troisième lot.

LA FERME DE LONGHEID, commune de Forêt, avec bâtiments d'habitation et autres, grange, écurie, étables, hangars, jardins, verger et terres labourables, mesurant ensemble 14 BONNIERS 63 perches.

La contenance totale est de 86 BONNIERS 43 perches 79 aunes, ou 100 BONNIERS ancienne mesure locale.

Par acte de vente aux enchères publiques passé le 8 janvier 1835, devant M<sup>e</sup> PARMENTIER, notaire à Liège, lesdits BIENS ont été ADJUGES provisoirement;

### SAVOIR:

Le 1<sup>er</sup> Lot, pour la somme de francs 71,000;

Le 2<sup>e</sup> Lot, pour celle de " 81,000;

Et le 3<sup>e</sup> Lot, pour celle de " 25,500.

Et la masse des biens ci-dessus, formant les trois LOTS réunis, pour la somme de " 178,500.

JUSQU'INCLUS LE JEUDI 22 dudit mois de janvier, il pourra être fait UNE SURENCHÈRE D'UN VINGTIÈME sur chaque lot séparé, et D'UN QUARANTIÈME sur la masse, par acte à passer devant le notaire prénommé, en son étude, place de la Comédie, à Liège.

## PRÉS EN DROIXHE, A VENDRE,

## POUR SORTIR DE L'INDIVISION.

Le MARDI 14 JANVIER 1835, à deux heures, on VENDRA aux enchères publiques, en l'étude du notaire PAQUE, rue Souverain-Pont, à Liège, les pièces de PRÉ dont la désignation suit, situées en Droixhe, commune de Jupille et Grivegnée, savoir:

No d'ordre.	CONTENANCE		JOIGNANS ET ABOUTISSANS.
	perches	aunes	
1	6	54	Au passage d'eau joignant à Mrs. Chape Ne à Marie Bronze et Grégoire Wasseige.
2	52	32	Laurenty, Jh. Bertrand, des hospices et Lambert Declaye.
3	6	54	Henri Deco, Bouquette et Jean Mouchamps.
4	6	54	André Simonis, les hospices, Jean Simonis et Ant. Jacquet.
5	6	54	Jh. Donnay, Jean P. ette, les hospices et Jean Declaye.
6	23	58	Henri Mathot, V <sup>e</sup> Collard, Mulky et Durieux.
7	6	36	Fraikin, Grégoire Wasseige, Lhouest et enfans Brah.

Aux conditions que l'on peut voir en l'étude dudit notaire

On désire LOUER à des personnes sans enfans UN BEL APPARTEMENT composé de deux beaux salons, plusieurs chambres à coucher, cuisine, grenier, cave et CHAMBRE DE DOMESTIQUE, situé quai d'Avroy, EN FACE DU PONT, n<sup>o</sup> 553 82

A LOUER DE SUITE, un QUARTIER indépendant à Ste-Claire n<sup>o</sup> 130. Composé d'une salle, deux places à coucher, une cuisine, une petite pièce à coté, un grenier et une cave. 228

### COMMERCE.

Bourse de Vienne du 31 déc. — Métalliques, 99 7/8 — Actions de la banque 1284 0/0.

Bourse de Paris, du 8 janv. — Rentes, 5 p. 100, 106 9/16 fin cour., 107 1/2. — Rentes, 3 p. c. 77 00, fin cour., 77 1/2 — Actions de la banque, 0000 00. — Emprunt de la ville de Paris, 0000 00. — Rentes de Naples, 93 60; fin cour., 93 85. — Emprunt Guebard, 43 5/8; fin cour., 00 0/0. — Rente perpétuelle, 5 p. 100, 44 0/0; fin cour., 00 0/0. — Cortès, 42 1/2. — Portugais, 00 0/0. — d'Italie 000 00. — Grec, 000. — Empr. belge, 00 0/0; fin cour., 00 0/0 — Empr. romain, 95 0/0, fin cour., 00 0/0. — Empr. de la ville de Bruxelles, 0000.

Bourse d'Amsterdam, du 8 janv. — Dette active, 54 5/8 000 Dito, 100 1/4 00 — Bill de change, 24 15/16. — Oblig. du Spandic, 93 3/4 0000 — Dito, 76 3/4 0/00. — Rente des dom. Act. de la Société de commerce, 403 0/0 0/0 Rente française, 00 0/0. — Dito de 1833, 00 000. — Obl. russe 1831, et C., 104 0/0 0/0. Dito de 1828, 104 1/8 0000 — Inscript. russes, 67 1/2 0000 — Empr. russe 1831, 98 5/8 00 00. — Rente perp. d'Esp., 00 0/0 — Dito 000. — Dette diff. d'Esp., 46 3/8 00 00. — Oblig. mét. Autriche, 99 0/0 00 00 — Lots chez Gollals, 0/00. — Cert. Naples falc., 000 10. — Oblig. Danoises, 00 0/0. — Oblig. Brésil, 79 5/8. — Cortès, 42 15/16 00. — Dito Grec, 0 — Lot de Pologne, 124 3/4.

Bourse d'Anvers, du 9 janvier.

Changes.	à courts jours.	à deux mois.	à 3 mois.
Amsterdam.	3 1/4 9/16 perte.		
Londres.	12 03 3/4	11 97 1/2	
Paris.	47 3/8	47 0/00	A 46 7/8
Francofort.	36 1/4	00 0/00	
Hambourg.	35 1/2	35 1/4	A

Escompte 4 0/0.

Effets publics. Belgique — Dette active, 102 3/4 A 0 Id. 44 0/0 0. — Oblig. de l'entr., 95 P. — Empr. de 48 mill. 38 0/0 0/0 0/0. — Id. de 12 mill., 0/0. Id. de 24 mill., 00 0/00. — Hollande. Dette active, 2 1/2, 00 0/0 0. Id. différée, 0000. — Oblig. suyd., 0/00. — Rent. remb., 2 1/2, 88 A et 96 0/0 0. — Espagne. Guebb., 44 1/2 P 00 0/0 Id. perp. Paris, 5 p. c. 0/00. — Id. perp. Amst., 44 3/4 1/2 A 00 00 00. — Idem. dette différée, 46 1/8 15 1/2 P.

Arrivage au port d'Anvers, du 9 janvier.

Le koff belge Diana, c. Ricke, v. de Goole, ch. de mannefactures.

Le brick belge Mercuer, c. Smitt, v. d'Hambourg, ch. de potasse, etc.

Bourse de Bruxelles, du 9 janv. — Belgique. Dette active, 52 1/2 0 Empr. 24 mill., 97 1/2 0. — Hollande. Dette active, 53 7/8 A. — Espagne Guebb., 44 1/2 P. Perpétuelle, Anvers 4 p. 100. Id. Amst. 5 p. 100, 45 0/0 P 00 0000. Id. Paris 3 p. 100, 27 1/2 0. Cortès à Lond., 42 3/4 P. Dette diff. 15 3/4 P.

H. Lignae, imp. du Journal, rue du Pot-d'Or, n<sup>o</sup> 622 à Liège.